

**FORMULAIRE DE PROCURATION
DISPOSITION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AUX ÉCOCENTRES
DE LA MRC DES LAURENTIDES**

Une procuration par visite et par jour

Selon le règlement 353-2020 : Volume maximal permis est de 2,83 m³ (100 pi³),
correspondant à une remorque de 1,52 x 3,05 x 0,06 m (5 x 10 x 2 pi)

REQUÉRANT ET PROVENANCE DES MATIÈRES

Nom du requérant	
Adresse	
Téléphone	

Par la présente, j'autorise _____, à disposer à l'écocentre situé à _____ des matières résiduelles suivantes :

TYPE ET QUANTITÉ DE MATIÈRES APPORTÉES À L'ÉCOCENTRE

Ex. : Nombre de pots peinture, quantité de bardeaux d'asphalte, etc.

Type	Quantité

Je confirme que les matières apportées à l'écocentre proviennent de l'adresse indiquée ci-haut.

Signature du requérant : _____

La MRC et/ou l'écocentre se réserve le droit d'effectuer certaines vérifications au besoin. L'entreprise déléguée reconnaît qu'une fausse déclaration peut entraîner le refus de la part de l'écocentre d'accepter toutes matières en provenance de cette entreprise pour une période indéterminée.